

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* - n°
4 ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Présidente - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Jeudi 24 mars 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience est ouverte en public en salle d'audience n° 1 à 14 h 56*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 Veuillez vous asseoir.
12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bon après-midi, Madame le Président, Mesdames les juges.
13 Nous sommes en audience publique.
14 (*Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience*)
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Re-bonjour. Cet après-midi, nous allons
16 entendre la déposition du témoin 0222. Avant que le témoin ne soit introduit dans le... dans le
17 prétoire, pardon, le... la Chambre va émettre une décision rapide à la suite d'une requête des
18 représentants légaux de pouvoir interroger le témoin suivant.
19 Le 23 mars 2011, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud, au nom de... des victimes
20 qu'il représente, pour pouvoir interroger le témoin 0222 — document 1353, confidentiel. Ce
21 document contient une liste de quatre questions.
22 De la même façon, la Chambre a reçu une requête de M^e Douzima le même jour, au nom des
23 victimes qu'elle représente — document 1354, confidentiel. La requête contient une liste de trois
24 questions.
25 La Chambre reconnaît que les deux requêtes, déposées par les représentants légaux, n'ont pas
26 été déposées au moins sept jours avant la déposition du témoin en cause. Cependant, la
27 Chambre reconnaît que le témoin en... concerné devait témoigner à un stade ultérieur de la
28 procédure et qu'il a été interposé à ce stade car cela est plus... convient mieux au calendrier de la

1 Cour. Par conséquent, la Chambre a accepté les requêtes déposées.

2 Étant donné les raisons évoquées par M^e Zarambaud et par M^e Douzima sur les raisons pour
3 lesquelles les intérêts personnels des victimes qu'ils représentent sont bien en cause, la
4 Chambre, pour ces raisons, autorise les deux représentants légaux à interroger le témoin 0222,
5 comme il est demandé dans les requêtes.

6 Est-ce que le... le greffier d'audience pourrait maintenant faire entrer le témoin ?

7 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

8 TÉMOIN : CAR-OTP-PPPP-0222

9 *(le témoin s'exprimera en anglais)*

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Professeur.

11 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous êtes le bienvenu dans cette Cour. Et
13 pour la transcription, je vous demanderais tout d'abord de bien vouloir vous présenter.

14 LE TÉMOIN (interprétation) : William James John Samarin, de Toronto.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Professeur.

16 Vous venez devant cette cour pour déposer sur un domaine de votre spécialité. Et avant de
17 passer à l'interrogatoire par les parties, j'aimerais vous inviter à bien vouloir prendre la carte qui
18 devrait être devant vous et qui reprend un serment solennel.

19 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

20 LE TÉMOIN (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur, s'il vous plaît, est-ce que vous
22 pourriez lire les termes qui figurent sur la carte ?

23 LE TÉMOIN (interprétation) : Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité et
24 rien d'autre que la vérité.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci Professeur.

26 Professeur Samarin, vous avez transmis à la Cour un rapport en date du 3 septembre 2010, et
27 qui compte 20 pages. Dans la mesure de vos connaissances, est-ce que le contenu du rapport
28 correspond exactement à votre opinion exprimée de manière impartiale ?

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Votre rapport a été divulgué en tant que
3 document confidentiel, le 4 octobre 2010, aux parties.

4 Ai-je raison de penser qu'en ce qui concerne votre rapport il n'y a pas de difficulté pour que la
5 totalité de votre rapport puisse être rendue publique ?

6 LE TÉMOIN (interprétation) : Veuillez m'excuser, j'arrive d'Afrique.

7 Ma réponse est oui, il n'y a pas de difficulté.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous informe, ainsi que l'Accusation,
9 que s'il y a des parties du rapport qui devraient rester confidentielles, la Chambre demande à
10 l'Accusation d'être attentive à cela et de réclamer des séances à huis clos partiel, si nécessaire.

11 Vous-même, Professeur, si vous considérez que certaines parties de votre rapport doivent être
12 évoquées à huis clos partiel, c'est-à-dire que le public ne puisse avoir accès à cette information,
13 eh bien, s'il vous plaît, indiquez-le nous et nous pouvons, à n'importe quel moment, passer à
14 huis clos partiel.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends cela.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : En outre, Professeur, outre votre rapport,
17 vous avez transmis un curriculum vitæ qui a été déposé le 26 février 2010 — document 705,
18 confidentiel, annexe A. Pour le moment, le document est confidentiel.

19 À votre avis, est-ce que ce document peut être rendu public ? Les données personnelles, telles
20 que votre adresse, votre numéro de téléphone ou votre adresse courriel seront expurgées.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur.

23 Juste avant de donner la parole à l'Accusation, il y a certaines règles de base que je dois vous
24 rappeler, qui rendent malheureusement la procédure un petit peu artificielle.

25 Vous constaterez que, de chaque côté du prétoire, il y a des interprètes et des sténographes qui
26 doivent faire un travail extrêmement difficile, notamment lorsque les juges, les avocats ou les
27 témoins parlent trop vite.

28 Il est absolument essentiel, Professeur, que vous gardiez cela à l'esprit. Vous devez parler pas

1 trop lentement, mais suffisamment lentement. Si vous vous commencez accélérer au cours de
2 votre déposition, je crains que je ne doive vous interrompre et vous demander de ralentir. Ne
3 vous en offensez pas.

4 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur.

6 Je vais maintenant donner la parole à l'Accusation. Maître Badibanga.

7 QUESTIONS DU PROCUREUR

8 PAR M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

9 Bonjour, Professeur Samarin.

10 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour.

11 Q. Comme vous le savez, je m'appelle Jean-Jacques Badibanga et je vais vous poser des
12 questions au nom de l'Accusation. La méthodologie que nous allons suivre est la suivante : tout
13 d'abord, je vous demanderais de vous présenter.

14 Ensuite de cela, nous allons parler de votre formation professionnelle. Et ensuite de ça, nous
15 parlerons plus spécifiquement de cette affaire et de votre formation professionnelle en rapport
16 avec cette affaire.

17 Comme vous l'a indiqué M^{me} le Président, nous bénéficions de l'assistance d'interprètes et nous
18 ferons donc particulièrement attention, vous et moi, pour que nos propos soient traduits
19 convenablement.

20 Madame le Président, avant de poursuivre, nous avons été informés par l'Unité des victimes et
21 des témoins de ce que le P^r Samarin disposait de quelques notes qu'il voulait utiliser
22 éventuellement pour s'aider au cours de son témoignage. Me référant à la pratique de... de ce
23 tribunal, notamment pour un témoin qui a été entendu précédemment, j'aurais souhaité que la
24 Chambre pose la question au témoin, si cela est bien le cas, et que nous réglons ce point-là.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur, la Chambre a été informée
26 que vous aviez l'intention d'utiliser des documents pour vous soutenir pendant votre
27 déposition ; est-ce bien exact ?

28 LE TÉMOIN (interprétation) : Je ne parlerais pas de documents de soutien, je dirais plutôt qu'il

1 s'agit d'une aide mnémotechnique. Il s'agit simplement d'une... d'une liste de... de choses que
2 j'entends consulter de temps en temps.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, est-ce que la Défense a des
4 objections à ce que le témoin utilise des notes pour se souvenir du contenu de son rapport ?

5 M^e NKWEBE : Pas d'objection, Madame, dans la mesure où il s'agit juste d'un aide-mémoire
6 pour lui permettre de se souvenir, il n'y a pas d'objection.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je voudrais apporter une correction. Je
8 voulais... je voulais savoir, j'ai parlé tout à l'heure de la Défense par erreur. Je voulais savoir si le
9 témoin expert avait, enfin, pouvait utiliser des notes dans sa déposition. Le témoin peut donc
10 utiliser ses notes comme aide-mémoire.

11 LE TÉMOIN (interprétation) : Je ne vous entendais pas dans les écouteurs. Veuillez m'excuser.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je peux répéter.

13 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, s'il vous plaît.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : La Défense n'a pas d'objection et vous
15 avez été autorisé à utiliser votre aide-mémoire.

16 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga... Monsieur Badibanga.

18 M. BADIBANGA :

19 Q. Professeur, voulez-vous, une seconde fois, s'il vous plaît, décliner votre identité?

20 LE TÉMOIN (INTERPRÉTATION) :

21 R. Je m'appelle William G. ou J. Samarin. Je suis retraité de l'université de Toronto au Canada.

22 Q. Je profite de cette occasion pour attirer votre attention sur le fait que l'entièreté de nos débats
23 sont publics. Dès lors, tout comme vous l'avez fait maintenant, n'entrez pas dans les détails
24 concernant votre adresse, par exemple. Il suffit de situer la ville comme vous l'avez fait, c'est
25 très bien. Mais également lorsque nous parlerons de votre rapport, d'ores et déjà, si vous avez à
26 mentionner le nom d'un témoin, par exemple, de l'Accusation, ne mentionnez pas le nom et
27 nous demanderons d'entrer à huis clos partiel.

28 R. (*Intervention non interprétée*)

1 Q. Pouvez-vous dire votre âge et votre date de naissance, s'il vous plaît ?

2 R. J'ai 85 ans, je suis né le 7 février 1926.

3 Q. Et où êtes-vous né ?

4 R. Je suis né à Los Angeles, en Californie.

5 Q. Quelle est votre nationalité ?

6 R. Je suis, et je suis toujours, ressortissant des États-Unis d'Amérique, mais je suis également
7 canadien.

8 Q. Voulez-vous nous redire où est-ce que vous vivez actuellement ?

9 R. Toronto, province d'Ontario, au Canada.

10 Q. Et voulez-vous dire à la Cour quelle est votre profession ?

11 R. Je suis linguiste.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur, je suis désolée de vous
13 interrompre, je voudrais vous rappeler une chose : les cinq secondes, les cinq secondes, la règle
14 d'or. Professeur, la règle d'or des cinq secondes, c'est la règle suivante, nous l'imposons — enfin,
15 nous implorons les parties de bien vouloir la suivre : avant que vous ne répondiez à une
16 question, vous devez compter jusqu'à 5 et l'Accusation, avant de poser une deuxième question,
17 doit également compter jusqu'à 5 pour donner aux interprètes le temps dont ils ont besoin pour
18 terminer leur interprétation.

19 Monsieur Badibanga.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : Je suis désolé, Madame le Président, je ferai un effort.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Non. Ce message était adressé plutôt au...
22 à M. Badibanga, qui connaît bien la règle, lui.

23 M. BADIBANGA : Je compterai. Je vais compter.

24 Q. Alors, Professeur, vous aviez dit que vous étiez linguiste. Est-ce que vous voulez nous dire
25 depuis quand vous êtes à la retraite, puisque vous avez mentionné cela un peu plus tôt ?

26 LE TÉMOIN (interprétation) :

27 R. Oui, j'ai pris ma retraite officielle, ma retraite au sens financier du terme, en 1991, bien que
28 j'aie continué à enseigner et à effectuer des recherches depuis lors et jusqu'à aujourd'hui.

1 J'ai eu ma première nomination de professeur de linguistique en 1961.

2 Q. Vous voyez, j'ai attendu cinq secondes.

3 Dites-moi, Professeur, pendant combien de temps avez-vous donc enseigné comme professeur ?

4 R. Eh bien, à peu près 30 ans. Ah, excusez-moi, j'ai oublié les cinq secondes.

5 Q. Je voudrais que vous en revenions un tout petit peu à votre formation. Pouvez-vous nous
6 parler de vos études universitaires, Professeur ? Quelles sont vos qualifications ?

7 R. J'ai commencé à étudier la linguistique au plan formel en 1947 à l'université d'Oklahoma et
8 j'ai continué à l'université de Californie, à Berkeley, ce même automne. J'ai continué jusqu'à
9 passer mon B.A., *Bachelor of Arts*, en linguistique et anthropologie, *summa cum laude*, à
10 l'université. Donc, *cum laude*, j'ai reçu cela en 1950. Ensuite, je suis retourné à la même université
11 en 1955 pour commencer mes études de doctorat, *Ph. D.* en linguistique en 1955-56 et je suis
12 revenu en 1960 pour terminer mes études en tant que résident. Mon diplôme ne m'a pas été
13 remis, en fait, avant 1962.

14 Q. Quel était le sujet exact de votre thèse ?

15 R. Ma thèse porte sur la langue ethnique appartenant à la famille oubanguienne, gbayà. Gbayà,
16 c'est une... un groupe de langues avec différents dialectes et sous-langues. Il y a plusieurs
17 langues gbayà, des langues que je parle encore. Une langue qui s'appelle bossangoa, gbayà-
18 bossangoa ou, comme ils... comme ils disent eux-mêmes, « gbeyà ».

19 Q. Et si je vous ai bien suivi, vous dites qu'en 1962 vous avez donc obtenu votre titre ; quel titre
20 avez-vous obtenu exactement ?

21 R. Docteur en philosophie et linguistique.

22 Q. Merci, Professeur.

23 Après avoir suivi ce cycle de formation, vous avez donc enseigné à l'université, et vous nous
24 avez dit de 1961 à 1991 — ou 1991. Voulez-vous nous dire dans quelle université ?

25 R. Mes premières années d'enseignement, pendant sept ans, c'était au séminaire Hartford, la
26 fondation du séminaire Hartford, où depuis de longues années existait un programme de
27 doctorat, *Ph. D.*, dans différents domaines comme l'arabe, le chinois, l'anthropologie et la
28 linguistique. C'était une école théologique unique, qui avait un programme de doctorat qui

1 permettait aux gens d'aller ensuite à n'importe quelle autre université. Un de mes étudiants est
2 devenu président de la société linguistique d'Amérique, *Linguistics Society of America*.

3 Q. Pour le profane que je suis, voulez-vous bien nous expliquer ? Avez-vous enseigné la
4 linguistique en général, ou il y a un domaine particulier de la linguistique que vous avez
5 enseigné tout au long de ces années ?

6 R. Lorsque j'ai commencé la linguistique en 47, il existait très peu de manuels. Certains d'entre
7 eux étaient rédigés par les professeurs dont j'ai suivi les cours, donc ça n'était pas un domaine
8 très spécialisé. Nous appelons cette période « linguistique descriptive », c'est-à-dire la
9 description de grammaires de langues précédemment non écrites.

10 L'aspect théorique de la linguistique faisait ses premiers pas. Je n'ai commencé cette partie de la
11 linguistique et d'autres sous-disciplines, comme l'acoustique, la linguistique cognitive et bien
12 d'autres domaines...

13 Finalement, je suis devenu un linguiste anthropologue, c'est comme ça qu'on les appelle en
14 Amérique du Nord, ou un sociolinguiste, c'est-à-dire que nous... nous étudions la façon dont...
15 dont les gens utilisent les langues dans différentes circonstances, et comment les variations de
16 langues sont liées aux variables non linguistiques.

17 Q. Merci pour cette explication. À des étudiants de quel niveau universitaire donnez-vous
18 cours... ou donniez-vous cours, par le passé ?

19 R. À l'université de Toronto, j'ai été nommé professeur associé, bien que j'étais professeur à part
20 entière à Hartford. J'ai enseigné, dès le début, des... des étudiants au niveau du premier cycle
21 ainsi que des étudiants de second cycle ; c'était une obligation, d'ailleurs, à l'université de
22 Toronto.

23 Q. Avez-vous également dirigé des thèses de doctorat ?

24 R. Oui, oui. À la fondation Hartford, des thèses sur les langues africaines. Un étudiant a
25 « étudié » sa thèse... sa thèse de licence et sa thèse de doctorat sur le sango. Et à l'université de
26 Toronto, l'un de mes étudiants a rédigé sa thèse de doctorat sur l'esquimo, un autre, une étude
27 sociolinguistique sur la glossolalie en Irlande. Je parle de thèses de doctorat, ici. Il y a aussi
28 plusieurs thèses de premier cycle, au niveau licence, dont je ne me souviens pas.

1 Q. Oui, Professeur, nous avons eu l'occasion de lire votre CV et nous ne pourrions pas aller à
2 travers chaque expérience puisque cela prendrait beaucoup de temps à la Chambre. Je vais donc
3 essayer de pointer certains aspects plus en lien avec le dossier en cours.

4 Vous-même, pendant toute cette période de 61... 1961 à 1991, et peut-être après, avez-vous
5 poursuivi des recherches sur les langues de la région qui nous concerne — et là, je parle donc de
6 la région de la Centrafrique ou de l'Afrique centrale ?

7 R. Oui, je suis allé en République centrafricaine en 62. J'y ai passé plusieurs mois, avec une
8 bourse du ministère de l'Éducation des États-Unis, pour préparer une grammaire de sango. J'ai
9 collecté des... des enregistrements dans différentes parties du pays, de l'extrême ouest à
10 l'extrême est. Ceci a été publié par Ofsted Press et Mouton. Et Mouton a publié une grammaire
11 en 1967. En 1966, avec une bourse du gouvernement américain, je suis donc retourné en
12 République centrafricaine et j'ai passé, cette fois-là, quatre mois à préparer quelque chose que
13 j'ai appelé « Apprendre le sango ». Ce sont des... des leçons pour apprendre le sango. Et puis,
14 également, un manuel de... de lecture pour aider les étudiants à comprendre ce cours en sango ;
15 ça, c'était en 1966.

16 J'ai commencé à m'intéresser... en même temps, je... je travaillais sur les idiophones gbeya. Ce
17 sont des adverbes. Les idiophones, ce sont des adverbes qui caractérisent non seulement les
18 langues africaines mais également d'autres langues comme le japonais, mais en particulier les...
19 les langues africaines. Donc, j'ai fait cela à côté. Et puis, j'ai également fait des études sur
20 l'explication du sango, parce que le sango est une nouvelle langue — une lingua franca —,
21 comme le lingala et « la » kituba. Et je suis... je... oui, j'ai commencé à faire des recherches en
22 France dans les archives. Et ensuite, je suis retourné à Bangui en 1972, 73 et en 1988. Et puis, j'ai
23 commencé à étudier les changements en sango, du sango que je connaissais bien des
24 années auparavant jusqu'au sango parlé par les jeunes enfants à Bangui.

25 Donc, j'ai passé en 1991-1992, 1994, donc je... j'ai voulu y retourner en 1996, mais je n'ai pas pu le
26 faire, finalement, à cause des difficultés sur place.

27 Q. Avant d'obtenir une chaire de professeur, est-ce que vous avez exercé d'autres professions ?

28 R. Je ne comprends pas votre question.

1 Q. C'est juste pour resituer exactement. Vous dites qu'à partir de 1961 vous donniez cours, mais
2 vous parlez déjà d'un certain nombre d'expériences professionnelles un peu dans les années
3 avant. C'est juste pour la clarté. Je voulais m'assurer : est-ce qu'avant 1961, donc avant d'exercer
4 comme professeur à l'université, vous aviez exercé, à quelque titre que ce soit, une autre
5 profession ?

6 R. Oui, en fait, je... je suis allé en Oubangui-Chari avec mon épouse et mon enfant, donc le
7 territoire français de l'Afrique équatoriale, pour étudier certaines langues oubanguiennes.
8 C'était une préoccupation importante pour moi, en matière d'éducation. Bon, je ne vais pas
9 énumérer tout ce que j'ai essayé de faire — comparer des dialectes, essayer d'apprendre une
10 langue bantoue... J'ai essayé d'apprendre isungu-mbati dans la ville de Mbati (*phon.*), j'ai collecté
11 des éléments sur Mbaka (*phon.*) dans la même région, sur une langue bantoue, également dans
12 la forêt, dans cette région, et j'ai... j'ai demandé à ce qu'on m'envoie dans un territoire où une
13 langue bantoue était utilisée. Et j'ai été à Bossangoa où j'ai commencé à apprendre le bangwa ; à
14 partir de rien, parce qu'il n'y avait ni... ni grammaire ni dictionnaire d'aucune sorte.

15 En 1959, j'avais commencé à préparer des manuels pour enseigner aux gens à lire en sango et en
16 mbaya (*phon.*). À ce moment-là... bon je... je... je parle des années 50. Nous sommes partis en
17 1960, en février, parce que mon épouse était en mauvaise santé — en Oubangui-Chadi.

18 Q. Merci, Professeur.

19 Je ne sais pas si vous disposez avec vous d'une copie de votre curriculum vitae. Je voulais juste
20 vous demander, non pas de le présenter dans l'entièreté, mais peut-être de pointer un ou deux
21 ouvrages, peut-être les plus importants, un ou deux articles, voire une ou deux conférences qui
22 sont les plus importantes pour le sujet qui nous concerne aujourd'hui.

23 Est-ce que vous avez besoin, pour cela, que l'on vous donne une copie de votre curriculum vitae
24 ou... ou vous pouvez simplement les énumérer à la Cour ?

25 R. Monsieur, je vais vous donner quelques détails, et vous pourrez me poser des questions sur
26 d'autres.

27 Tout d'abord, pour ce qui est de mon domaine, eh bien, on m'appelle « M. Sango ». Pendant
28 plus de 10 ans, j'ai participé à un groupe de linguistes qui se spécialisent dans les langues pidgin

1 et créole. Le sango est, d'un point de vue technique, une langue pidgin, et c'est ce que j'essaie de
2 montrer dans mes articles.

3 Les langues créoles, c'est vrai qu'il y a beaucoup de désaccords sur ce qu'est un créole. Un
4 exemple, le créole heshan (*phon.*).

5 Voilà donc quelle fut mon expérience. Il y a également la sociolinguistique que j'ai mentionnée il
6 y a peu et qui porte sur les types de langues qui sont utilisées dans des circonstances
7 particulières. Par exemple, qui utilise le sango et passe au français, ou pourquoi est-ce que les
8 gens mélangent le sango et le français, et cetera. Voilà quelle est la sociolinguistique. Et... et j'ai
9 écrit également écrit un document sur le sango en 1968, et il se peut que ce fut, à l'époque, la
10 première conférence sur les langues pidgin et créole. Alors, je crois qu'il y avait eu une
11 conférence un petit peu moins importante il y a quelques années, précédemment, mais cette
12 conférence de 1968 fut la plus importante.

13 Il y a eu également des conférences internationales organisées en Afrique. J'ai participé à une
14 conférence de ce type à Brazzaville, à Abidjan, à Accra. J'ai été invité à Johannesburg en
15 1962 pour m'adresser aux linguistes là-bas. L'Afrique du Sud, eh bien, avait un retard de
16 quelques années par rapport aux Etats-Unis, à l'époque.

17 Et j'ai également... je me suis également exprimé à d'autres conférences. J'étais membre de
18 l'Association d'études des membres africo-canadiennes, membre de.... Association
19 anthropologique américaine. J'ai également participé à d'autres conférences. J'ai participé
20 également à la Société linguistique canadienne, la Société des linguistes américains et autres.

21 Oui, j'ai été présent et j'ai également... je me suis également exprimé, en 1965, sur le sango lors
22 d'une conférence consacrée au créole et au pidgin à l'université de Hawaï.

23 Je crois que pour ce qui est de mes publications, ma grammaire du sango tient une place
24 importante, et c'est la seule citée par les linguistes. Il y a, bien entendu, ma grammaire du gbaya,
25 et j'ai... j'aurais espéré publier un livre sur mes études récentes, mais je ne l'ai pas fait, et
26 beaucoup d'articles publiés sur ces deux langues centrafricaines. Et je viens tout juste de
27 soumettre un article sur l'influence du swahili sur le... la Centrafrique. J'ai un article qui, je
28 l'espère, sera publié dans une revue dont les éditeurs, eh bien, sont dans ce pays, sur les origines

1 kituba, une autre lingua franca, de la... du sud d'Afrique centrale.

2 Alors, j'espère que cela vous donne une idée de mes domaines de spécialité et de mes activités.

3 M. BADIBANGA : Tout à fait ; je vous en remercie.

4 Madame le Président, à ce stade, je voudrais qu'il soit présenté au témoin son curriculum vitae
5 pour s'assurer qu'il nous confirme simplement qu'il s'agit d'un document qu'il a transmis à la
6 Cour. Et donc — vous avez fait référence tout à l'heure —, c'est le document qui était soumis par
7 une soumission écrite, un *filing*, comme on dit en anglais, ICC-01/05-01/08-705-Conf, annexe A.
8 Je ne sais pas si le greffier d'audience pourrait le faire apparaître peut-être à l'écran pour le
9 témoin. Ou s'il vaut mieux, je peux lui montrer une version papier ; j'ai une version papier que
10 l'on peut présenter également.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je n'ai pas d'exemplaire papier, mais si le
12 risque est que des informations confidentielles apparaissent sur ce document, il vaudrait mieux
13 que ce document ne soit diffusé qu'à l'intérieur du prétoire.

14 M. LE GREFFIER (interprétation) : Effectivement, Madame le Président, les techniciens, eh bien,
15 ont... ont reçu ce type de demande.

16 Le document sera diffusé sur le « PC 1 », le canal « PC 1 ».

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous suggère donc que l'on ne
18 présente qu'un exemplaire papier au témoin.

19 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

20 M. BADIBANGA :

21 Q. Voilà, Professeur, je voulais simplement que vous regardiez ce document et... et que vous
22 nous confirmiez s'il s'agit bien du CV que vous avez remis au Bureau du Procureur.

23 (*Le témoin s'exécute*)

24 LE TÉMOIN (interprétation) :

25 R. Oui, c'est ce que j'ai préparé, et c'est ce que j'ai actualisé, et j'avais donc préparé des copies.
26 C'est la dernière version de mon curriculum vitae. Mais les curriculum... mes curriculum vitae
27 sont rarement parfaits ; il se peut qu'ils contiennent certaines... des erreurs. Mais, dans la mesure
28 du possible, c'est effectivement mon CV.

1 Q. Avant de s'assurer que ce document est bien celui que vous nous avez remis, et par un
2 premier regard je suppose que vous pouvez nous dire si les informations qui y figurent,
3 relatives aussi bien à votre formation qu'à vos publications, sont correctes.

4 R. Oui.

5 M. BADIBANGA : Madame le Président, ce document avait été transmis, comme je l'ai dit, via
6 une soumission écrite. Je voulais juste que l'on puisse lui attribuer une soumission EVD-T.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Le greffier d'audience, s'il vous plaît.

8 M. LE GREFFIER (interprétation) : Madame le Président, le document aura la cote
9 EVD-T-OTP-00600.

10 M. BADIBANGA :

11 Vous avez déjà, Professeur, mentionné votre expérience professionnelle en relation avec la
12 Centrafrique à certains égards. Nous allons aller un tout petit peu dans certains détails.

13 Q. Vous avez dit avoir effectué votre premier voyage en République centrafricaine en... en
14 juin 1952 ; est-ce exact ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) :

16 R. Oui.

17 Q. Quel était l'objectif de ce voyage ?

18 R. L'objectif... Le fait que l'on se rende à Oubangui-Chari en 1952 était d'y rester jusqu'à notre
19 retraite et de travailler dans l'une ou plusieurs des colonies de l'époque... « langue ».

20 Q. Pourquoi avez-vous choisi la Centrafrique et ces langues ?

21 R. Et j'avais envisagé d'autres pays comme le Brésil, où beaucoup de langues non écrites sont
22 utilisées par les populations autochtones. Mais dans aucun autre endroit du monde, peu
23 importe où nous nous... où nous allions aller, donc dans aucun autre endroit du monde, eh bien,
24 le travail que j'envisageais de mener à bien aurait été possible.

25 Ce fut une carrière de travail, une... une entreprise surhumaine. Il ne s'agissait pas de devenir
26 riche à l'époque.

27 Je ne prévoyais pas me lancer dans une carrière scientifique. Je crois que je vais m'arrêter là
28 pour ce qui est de ma réponse, si vous souhaitez obtenir d'autres éclaircissements.

1 Q. Non, nous voulions juste comprendre ce qui expliquait que, voilà, vous vous soyez retrouvé
2 en Centrafrique.

3 Vous avez mentionné ici différents autres voyages en Centrafrique. À quand remonte votre
4 dernier séjour en République centrafricaine ?

5 R. La dernière fois remonte à 1994, quelques fois la durée du séjour (*phon.*). Je crois que... j'y suis
6 resté deux mois, mais ça a pu être... plus long. Et j'ai mentionné que je prévoyais d'y retourner
7 en 1996.

8 Mais mon voyage le plus récent s'est terminé la semaine dernière. J'étais à Bangui pour huit
9 jours.

10 Q. Voulez-vous nous dire les dates précises ?

11 R. Je suis monté à bord de l'avion Air France le 8 mars et j'ai quitté Bangui le 17.

12 Q. Merci. Merci, Professeur.

13 Est-ce que toutes vos visites en Centrafrique avaient un objectif professionnel ?

14 R. Le premier séjour de 1952 à 1960, je ne sais pas si je peux appeler ça un séjour professionnel
15 — j'utiliserais cet adjectif « professionnel » pour qualifier ma carrière linguistique. Chacune de
16 mes visites était liée à ma carrière linguistique.

17 Et ma visite récente à Bangui, c'était comme si je retournais chez moi, parce que j'ai des amis de
18 longue date qui me considèrent comme un membre de leur famille et, moi également, je les
19 considère comme des membres de ma famille. Je ne vais pas rentrer dans les détails pour vous
20 expliquer pourquoi.

21 Mais je dois dire que ce dernier voyage fut une mission pour la CPI.

22 Q. Peut-on dire qu'en... au cours des 30 dernières années, vous avez donc mis à profit chacun de
23 vos séjours en Centrafrique pour mettre à jour vos connaissances sur les langues
24 centrafricaines ?

25 R. Tout à fait. J'ai, eh bien, mené à bien bien plus de travaux que je n'ai pu publier — recueils de
26 noms en Gbaya, de noms de chiens et tout... beaucoup d'autres choses.

27 Et je dis avec satisfaction que l'université de Toronto et son... et sa bibliothèque ont accepté mes
28 archives depuis 1987. Donc, tout ce que j'ai fait sur la République centrafricaine est disponible

1 ou sera disponible à quiconque dans le monde entier. Tout ce qui est support, tous mes
2 enregistrements, toutes mes notes, tous mes carnets de bord... nature linguistique, ou des... le
3 fait de vivre là-bas, tout cela sera disponible. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

4 Q. Parfaitement, Professeur.

5 Je vais en finir avec des questions sur ce sujet — encore une dernière. Avez-vous effectué des
6 voyages dans d'autres parties du monde qui soient en relation avec les langues centrafricaines,
7 avec... ?

8 R. Oui, comme je l'ai dit précédemment. Et j'ai participé à une conférence à Brazzaville en 1962,
9 organisée par la CCT ou quelque chose comme ça, sur une étude sur l'utilisation des langues en
10 Afrique. Il y avait un petit groupe spécialisé dans le pidgin et dans le créole. Et puis, comme je
11 l'ai dit, eh bien, j'ai rendu visite aux professeurs à l'université Vitvaterserana (*phon.*).

12 Et lorsque j'ai commencé à étudier la colonisation de l'Afrique centrale et les aspects
13 linguistiques de cette période, j'ai travaillé au sein des archives d'une entreprise commerciale
14 néerlandaise ici même. J'ai travaillé sur les archives... aux archives à Bruxelles, à Tervuren en
15 Belgique. J'ai passé 10 semaines... j'ai passé 10 semaines à Londres à travailler sur différentes
16 archives de différentes *societies*. J'ai travaillé également dans différentes bibliothèques. Au
17 Portugal, oui ; le père de ma femme était portugais, donc j'ai appris le portugais et j'ai travaillé
18 dans les bibliothèques du Portugal en 1979.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

20 Maître Badibanga, les interprètes... les sténotypistes me rappellent de bien vous... de vous
21 demander de bien vouloir respecter la règle des cinq secondes.

22 M. BADIBANGA : Ceci conclut, Professeur, les questions relatives à votre expérience
23 professionnelle.

24 Q. À présent, je voudrais passer à des questions relatives à votre rapport ou à ce que vous
25 mentionnez dans votre rapport. Pouvez-vous confirmer, Professeur, avoir rédigé un rapport
26 d'expertise linguistique dans l'affaire *le Procureur contre Jean-Pierre Bemba*, et ce, à la demande
27 jointe du Bureau du Procureur et des représentants légaux des victimes ?

28 R. Oui. J'ai préparé un rapport de 11 pages avec espacement simple qui date

1 du 3 septembre 2010 — rapport sur le sango et le lingala et les... la sociolinguistique des
2 combats en Afrique centrale, sur l'identification des langues et sujets afférents.

3 M. BADIBANGA : Madame le Président, ce rapport porte déjà une cote EVD — il s'agit de la
4 cote EVD-T-OTP-00053.

5 Q. Professeur, voulez-vous expliquer à la Cour la méthodologie que vous avez suivie pour la
6 rédaction de ce rapport ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) :

8 R. J'ai commencé par lire des documents qui m'avaient été envoyés par la CPI — une pile de
9 plusieurs centimètres. Alors, je n'ai pas pesé le paquet. Mais je dirais que j'ai lu tout ce qu'on m'a
10 envoyé, y compris certaines informations sur les événements militaires, mais la plupart des
11 documents étaient les procès-verbaux des interrogatoires des témoins. C'est comme cela que j'ai
12 commencé.

13 Q. Avez-vous eu à recourir à du matériel que vous aviez par le passé — je veux dire en dehors
14 du matériel proposé par la Cour pénale internationale et là, notamment, tous les travaux dont
15 vous nous avez fait part depuis le début de cette audience ?

16 R. Oui, effectivement. Il y a certaines choses sur le sango et sur le lingala qui ont été prises pour
17 ce rapport. Alors, je me suis rendu à la bibliothèque et j'en ai appris plus sur la langue afin de
18 pouvoir comparer le sango et le lingala d'un point de vue linguistique, ainsi que d'un point de
19 vue sociolinguistique — à savoir là où est parlé le lingala et quelles sont les variétés, et cetera.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Pardonnez-moi de vous interrompre.
21 Nous reprendrons cette session un petit peu plus tard aujourd'hui.

22 J'ai besoin, avant tout, de consulter les interprètes et les sténotypistes pour savoir si nous
23 pouvons prolonger cette session jusqu'à 16 h 15.

24 Je vous remercie.

25 Monsieur Badibanga, vous disposez encore de 12 minutes.

26 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

27 Je prenais une minute de réflexion parce que je m'interrogeais si nous aurions une session de
28 deux heures ou pas. Il me faut juste restructurer mon propos parce que je voudrais garder le fil

1 de l'exposé de l'expert.

2 Q. Professeur, en ce qui concerne, donc, le matériel qui vous a été utile pour la préparation de ce
3 rapport, vous avez donc mentionné ce qui vous a été fourni par la Cour pénale internationale —
4 le Bureau du Procureur, plus précisément —, et vous venez de mentionner de la littérature que
5 vous avez eu à lire ou à parcourir en bibliothèque.

6 Cette littérature était plus centrée sur les langues bantoues ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) :

8 R. Pas particulièrement les langues bantoues. Et je dois dire qu'en tant que spécialiste des
9 langues africaines, je ne me considère pas comme un bantouiste ; c'est un autre domaine. Un
10 domaine très vaste dans lequel il existe énormément de publications. Et, devrais-je dire... mais
11 j'ai fait énormément de recherches, non pas sur l'origine mais sur la diffusion du swahili dans ce
12 qui est... ou avant même la création de l'État indépendant du Congo. Et j'ai publié un long
13 article sur le swahili en tant que lingua franca et son influence surprenante sur le sango. Donc, je
14 n'ai pas eu besoin d'étudier ce sujet car il était très présent dans mes travaux. Mais j'ai pu
15 obtenir des informations sur le lingala. C'est la seule chose que j'ai eu à faire.

16 Q. Madame le Président, à ce stade, je souhaiterais m'assurer que le rapport auquel le témoin
17 fait référence est bien celui qui est entre nos mains. J'ai bien noté que le Pr Samarin a une copie,
18 mais je souhaiterais, si vous le voulez bien, que le greffier d'audience lui présente la version
19 papier, ici, afin qu'il confirme que nous parlons de la même chose.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : Puis-je vous interrompre ? De fait, ce que j'ai entre les mains n'est
21 pas le rapport complet, car je crois qu'il y a huit tableaux qui n'y figurent pas.

22 M. BADIBANGA : Eh bien, de la sorte, le témoin pourra avoir un document complet (*inaudible*)
23 également.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, avez-vous des objections
25 sur ce point ?

26 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

27 LE TÉMOIN (interprétation) : Pourrais-je le commenter ?

28 J'aurais souhaité pouvoir publier tout cela, car il y a énormément de matériel d'origine qui y

1 figure et qui montre les similarités et les différences entre le sango et le lingala, d'un point de
2 vue phonologique — les sons. Je compare le sango, les mots que l'on trouve 100 fois ou plus, à la
3 fois en sango et en lingala ; et je compare... Ah ! J'ai ici un inventaire de toutes les personnes, de
4 tous les témoins. J'ai 18 témoins, mais je les ai numérotés comme étant 19, en bas. Peu importe. Il
5 y en a 18 ou 19. Peu importe qui ils sont, non pas leurs noms, quoique leurs noms y figurent,
6 ainsi que mon évaluation de... du nombre de références aux langues.

7 Donc, j'espérais que ceci puisse être utile aux membres de la Chambre en ce qui concerne les
8 témoins.

9 Et enfin, ou quasiment, je compare un échantillon de lingala avec le sango, et souligne les
10 similitudes. Enfin, il y a une annexe dans laquelle figurent de nombreux noms en anglais, en
11 sango et dans d'autres langues bantoues, qui révèle les similitudes ainsi que les différences entre
12 le sango et le lingala.

13 Q. Vous confirmez donc, Professeur, qu'il s'agit bien là du rapport que vous avez transmis à la
14 Cour pénale internationale le 3 septembre 2010.

15 R. Oui. Excusez-moi si je suis allé plus loin, mais ma réponse est oui, il s'agit manifestement de
16 mon rapport.

17 M. BADIBANGA : Madame le Président, comme je le disais, ce document a déjà une cote EVD.
18 À ce stade, nous voulons également rappeler que chaque fois que le document devrait être
19 appelé à l'écran, nous soyons sensibles à ce que l'adresse privée du témoin ne soit pas exposée,
20 mais également les noms des témoins, dans cette affaire, auxquels il fait référence.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Badibanga, à cette fin, la
22 Chambre va ordonner que, demain, le classeur entre les mains du témoin soit fermé afin que le
23 public ne puisse lire ce qui figure à son écran, donc que les stores soient fermés. Il nous reste
24 deux ou trois minutes. Donc, peut-être pouvons-nous, pour le moment, laisser les choses en
25 l'état, mais demain, nous procéderons autrement.

26 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

27 Effectivement, je ne vais pas demander maintenant à ce que le document soit appelé sur l'écran.
28 Je propose que pour les deux minutes qui nous restent, nous arrêtons peut-être la session ici et

1 que nous reprenions demain avec des définitions et votre rapport, en soi — la substance du
2 rapport.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur Badibanga.

4 Monsieur le Professeur, nous allons devoir lever l'audience pour aujourd'hui. Encore une fois,
5 nous vous remercions vivement de votre coopération avec la Cour.

6 Nous reprendrons demain à 14 h 30. L'Accusation continuera à vous interroger.

7 J'aimerais remercier tout d'abord... tout d'abord, avant les remerciements, je suis informée que le
8 greffier d'audience souhaite faire une correction sur une cote EVD.

9 Monsieur le greffier d'audience.

10 M. LE GREFFIER (interprétation) : Merci, Madame le Président.

11 Le curriculum vitae du professeur auquel la cote EVD-T-OTP-00600 devrait en fait porter la cote
12 EVD-OTP-00603. Merci.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

14 Monsieur le professeur, l'huissier d'audience va vous raccompagner. J'espère que vous pourrez
15 vous reposer ce soir.

16 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci beaucoup, c'est une très belle journée.

17 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je souhaiterais vivement remercier
19 l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes, M. Jean-Pierre Bemba Gombo,
20 nos interprètes et sténotypistes. Nous reprendrons demain à 14 h 30 dans cette même salle
21 d'audience.

22 L'audience est levée.

23 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

24 *(L'audience est levée à 16 h 13)*